

COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE

COMPTE-RENDU, PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2018 A LOQUEFFRET

Étaient présents (27 jusqu'à 20h40 et 26 suite au départ de Marcel Le Guern) :

BERRIEN : Paul QUEMENER, Catherine MIGNOT-JAOUEN, Marie-Pierre COANT, Hubert LE LANN

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Éric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Pierre BROUSTAL, Yvonne QUIMERC'H

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Jean-Pierre SALAÛN, Dominique CONNAN, Isabelle NICOLAS, Eric BLANCHARD

LA FEUILLEE : Gérard RANNOU

LOCMARIA-BERRIEN : Alain LE CAM

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, François LELUYER, Jean-Pierre LE BIHAN

LOQUEFFRET : Alain HAMON, Marcel SALAÛN

PLOUYE : Marcel LE GUERN (départ à 20h40), Geneviève LE MAT

SAINT-RIVOAL : Yves Claude GUILLOU

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, Corinne NICOLE

Procurations : Joseph SIMON a donné pouvoir à Yvonne QUIMERC'H, Josiane GUINVARC'H a donné pouvoir à Jean-Pierre BROUSTAL, Benoît MICHEL a donné pouvoir à Dominique CONNAN, Régis LE GOFF a donné pouvoir à Gérard RANNOU, Jean-Michel SCOUARNEC a donné pouvoir à Geneviève LE MAT

Secrétaire de séance : Yvonne QUIMERC'H

Association Familles Rurales : Jean CLOAREC, administrateur, Marie-Pierre LE BRETON, directrice, Xavier CAILL, conseiller technique

Caisse d'Allocations Familiales du Finistère : Chantal EBREL, responsable de territoire action sociale, Jean-Marie KERISIT, conseiller technique territorial

Ordre du jour :

- ➔ Présentation par Familles Rurales et des techniciens de la Caisse d'allocations Familiales du Finistère du diagnostic de territoire petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale
- ➔ Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2018
- ➔ Présentation du projet de création d'un service public départemental d'abattage au Faou
- ➔ Statuts du Syndicat Mixte pour le Développement du Centre Finistère - actualisation
- ➔ Tarifs vente document de randonnée
- ➔ Projet d'aménagement d'un espace entre lac et forêt par la commune d'Huelgoat
- ➔ Bâtiment du bureau d'information touristique à Huelgoat
- ➔ Définition de critères pour le versement de subventions par la collectivité
- ➔ Questions diverses

Préambule

Le président présente Maryse CRENN, nouvel agent de la collectivité, remplaçante de Patrick MOALLIC qui part en retraite le 01 juillet.

Elle occupe le poste de chargé des ressources humaines et de l'accueil.

Présentation par Familles Rurales et des techniciens de la Caisse d'allocations Familiales du Finistère du diagnostic de territoire petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale

Après une présentation des intervenants, le président exprime l'intérêt de la réalisation d'un diagnostic de territoire et souligne l'implication de l'association Familles Rurales lors de sa réalisation.

Xavier Caill de Familles Rurales explique la démarche utilisée, la création d'un comité de pilotage élargi à certains moments, les réunions publiques, les questionnaires et collectes de paroles de la population.

A partir de l'ensemble de ces éléments recueillis, 3 enjeux transversaux sont apparus : la communication, la mobilité et la mise en réseau et mutualisation.

95 actions sont ressorties du diagnostic.

Les réflexions sont à poursuivre dans le cadre du développement du contrat territorial global qui sera signé avec la CAF en mettant en place une coordination globale sur le territoire.

Les différents éléments sont présentés dans le document joint en annexe.

A ce sujet, le président rappelle que les représentants de la CAF du Finistère ont apporté leur contribution non seulement financière mais aussi technique à ce diagnostic.

Chantal Ebrel de la CAF explique que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est arrivé à échéance au 31 décembre 2017 et qu'il est à renouveler avant la fin de l'année 2018 pour une durée de 4 ans.

Ce renouvellement de CEJ doit s'inscrire dans une démarche de Convention Territoriale Globale (CTG) pour laquelle un diagnostic est nécessaire.

Il s'agit d'un nouveau cadre contractuel pour la CAF qui regroupe sept champs d'intervention (l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale et la vie sociale, le logement et l'amélioration du cadre de vie, et l'accès aux droits).

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires, sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté le diagnostic a porté sur 4 axes : la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale.

Ainsi, sont définis les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions. De nombreux éléments intéressants sont apparus à l'issue de ce travail.

Le travail de mise en place de la CTG fera l'objet d'un accompagnement renforcé des techniciens de la CAF en collaboration avec la directrice de la collectivité. L'année 2018 va permettre de définir le plan d'actions, intégrer et planifier l'ensemble des thèmes.

La coordination sera à repenser en 2019.

Elle sera à envisager sur un équivalent temps plein avec un champ d'intervention très large.

Le RAM et l'EVS seront aussi en renouvellement de projets.

En ce qui concerne le problème de mobilité qui a été soulevé lors du diagnostic, une réponse de la CAF peut être apportée. Le financement d'un minibus pour la jeunesse à hauteur de 65 % est proposé.

Ce véhicule doit être acheté par une association et non par une collectivité et s'appuyer sur un ALSH jeunesse. Il faudra adresser un courrier à la CAF, cela peut passer par l'association EPAL qui s'engagera si elle en fait l'acquisition à ne l'utiliser que sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté.

La question se pose quant au profil de poste pour le recrutement d'une personne chargée de la coordination (à revoir en fin d'année).

La commission Vie des habitants aura un rôle de préparation pour la mise en œuvre des actions qui seront validées en conseil communautaire.

Il est évoqué également le problème du vieillissement des assistantes maternelles. Un travail avec la RAM permettra de réaliser la promotion du métier d'assistante maternelle.

Dans un premier temps les axes prioritaires sont à définir, des postes de travail ont été proposées.

La dynamique engagée doit continuer. Il ne faut pas s'arrêter avec la fin du diagnostic.

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) 2018

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales a été institué en 2012.

Il s'agit d'un système de péréquation des ressources intercommunales et communales dont la répartition de prélèvement et/ou de reversement est proposée selon le « droit commun », c'est-à-dire basé sur un indicateur de ressources, le potentiel financier agrégé. Cet indicateur tient compte des ressources de chaque collectivité, du revenu moyen par habitant et de l'effort fiscal demandé.

Le président propose le principe suivant, déjà adopté en 2017 : aucune collectivité ne se retrouve avec un solde de prélèvement et de reversement négatif.

La répartition de droit commun en 2018 présente une commune en solde négatif.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, le principe de n'avoir aucune collectivité avec un solde négatif suite à la répartition des prélèvements et des reversements du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes.

Ainsi il est proposé une répartition dérogatoire libre pour laquelle aucune règle particulière n'est prescrite. Toutefois cette répartition doit être délibérée à l'unanimité ou la majorité des 2/3 avec approbation des conseils municipaux.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, une répartition libre pour les prélèvements qui reprendra les mêmes montants que la répartition de droit commun:

Nom collectivités	Montant prélevé
Monts d'Arrée Communauté	- 12 500
Berrien	- 2 572
Bolazec	- 530
Botmeur	- 532
Brasparts	- 2 372
Brennilis	- 2 851
Huelgoat	- 1 489
La Feuillée	- 4 471
Locmaria-Berrien	- 778
Lopérec	- 1 959
Loqueffret	- 1 089
Plouyé	- 1 942
Saint-Rivoal	- 420
Scrignac	- 2 383
TOTAL	- 25 888

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, une répartition libre pour les reversements présentée dans le tableau ci-dessous :

Nom collectivités	Montant reversé
Monts d'Arrée Communauté	94192
Berrien	21 606
Bolazec	4 825
Botmeur	6 255
Brasparts	25 111
Brennilis	2 851
Huelgoat	18 142
La Feuillée	28 517
Locmaria-Berrien	7 145
Lopérec	22 331
Loqueffret	7 312
Plouyé	15 572
Saint-Rivoal	5 082
Scrignac	19 637
TOTAL	278 578

Présentation du projet de création d'un service public départemental d'abattage au Faou

Le président rappelle que les deux communautés de communes avaient précédemment délibéré favorablement à la participation financière pour la création d'un nouvel outil d'abattage public au Faou.

Ce projet initialement prévu pour une capacité de 3.000 tonnes par an ne correspond plus à l'activité actuelle qui est en croissance. Afin de sécuriser cet outil dans l'avenir, la capacité a été augmentée à 5.000 tonnes par an.

L'investissement passe de 4 millions à 7,15 millions d'euros, la répartition des financements reste d'1/3 par subventions, 1/3 par emprunt et 1/3 par les EPCI.

Les EPCI ont donc une participation globale de 2,25 millions d'euros à apporter au projet.

La répartition de cette somme entre les EPCI est réalisée sur les tonnages abattus au Faou entre 2010 et 2014, le nombre d'éleveurs en circuits courts et la population INSEE 2012.

Le montant prévisionnel de financement demandé à Monts d'Arrée Communauté est de 111.876,29 euros.

Le président précise que c'est un outil important pour le territoire où il y a beaucoup de petits élevages, il propose de voter le plan de financement proposé pour cet équipement.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de valider le financement prévisionnel proposé à savoir une participation de la collectivité à hauteur de 111.876,29 euros.

Statuts du Syndicat Mixte pour le Développement du Centre Finistère - actualisation

Le président présente l'actualisation des statuts du syndicat mixte pour le développement du centre Finistère auquel la communauté de communes adhère.

Ces changements font suite aux fusions de communes de communes intervenues au 01 janvier 2017.

La communauté de communes de la région de Pleyben a fusionné avec celle de Châteaulin Porzay et a intégré le GIP Brest Terres Océanes.

Les communauté de communes du Yeun Elez et des Monts d'Arrée ont fusionné pour devenir Monts d'Arrée Communauté.

Les nouveaux statuts prennent en compte ces changements. Les communautés de communes ont 3 mois pour délibérer sur ce changement suivant la notification reçue le 23 mai 2018.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide d'approuver les nouveaux statuts du syndicat mixte pour le développement du centre Finistère.

Tarifs vente document de randonnée

Le président rappelle que les deux communautés de communes avant la fusion avaient chacune un document pour présenter les sentiers de randonnée de leur territoire.

Les deux guides ont été réédités en 2017 et parallèlement un travail sur un nouveau document présentant l'offre de randonnées sur l'ensemble du nouveau territoire a été travaillé.

Ce travail se termine et se présente sous la forme de fiches qui peuvent être vendues à l'unité ou avec une pochette reprenant l'ensemble des circuits de randonnées.

Les tarifs proposés sont :

0,50 centimes la fiche de randonnée

10 euros la pochette contenant l'ensemble des fiches de randonnée

Les documents seront vendus comme les publications précédentes par les régies de recettes des deux bureaux d'informations touristiques.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de valider les tarifs suivants :

- Une fiche de randonnée : 0,50 centimes
- La pochette avec l'ensemble des circuits de randonnée : 10 euros

Projet d'aménagement d'un espace entre lac et forêt par la commune d'Huelgoat

Le président présente le projet d'aménagement Entre Lac et Forêt de la commune d'Huelgoat et plus précisément les différents aménagements prévus.

Ce projet est mené suite au diagnostic sur la revitalisation du centre-bourg réalisé en 2016.

Plusieurs ilots ont été identifiés comme axes stratégiques en termes de développement économique et touristique.

Le projet d'Entre Lac et Forêt complète bien les actions en cours de réalisation dans le cadre du schéma d'accueil en forêt du Huelgoat conduit par Monts d'Arrée Communauté à travers les aménagements piétonnier et paysagé et la réhabilitation de bâtiments.

A l'unanimité, le conseil communautaire soutient le projet d'aménagement Entre Lac et Forêt de la commune d'Huelgoat qui s'associe bien aux actions réalisées par la communauté de communes dans le cadre du schéma de l'organisation de l'accueil du public en forêt du Huelgoat.

Bâtiment du bureau d'information touristique à Huelgoat

Le président rappelle la démarche engagée depuis quelques mois de recherche d'un nouveau d'accueil du bureau d'information touristique à Huelgoat.

Finistère Ingénierie Assistance (F.I.A.) a été mandaté pour effectuer une étude comparative de différents lieux d'installation du bureau aux alentours de la place Aristide Briand à Huelgoat.

Après la visite de 6 lieux, F.I.A. a présenté le 06 mars au conseil communautaire son étude.

Ainsi trois bâtiments ont été écartés pour différents problèmes (accessibilité, manque de surface,..) et l'étude s'est affinée, sur les bâtiments restants, complétée d'un autre (bâtiment Daniel)

Le bureau du 29 mai a pu prendre connaissance de cette étude d'opportunité.

Deux bâtiments peuvent répondre au besoin.

Le président demande l'avis de l'assemblée suite à la présentation des conclusions de l'étude sur les deux bâtiments présentant le plus d'avantages.

A 31 voix pour et une abstention (Yves Claude Guillou), le conseil communautaire décide de continuer la réflexion sur ces deux bâtiments en ayant des éléments de précision sur l'état général des bâtiments et un chiffrage affiné des travaux à réaliser.

Définition de critères pour le versement de subventions par la collectivité

(départ de Marcel Le Guern)

Le président informe l'assemblée que dans un souci de transparence et de clarification, l'attribution et le versement d'aides financières aux associations doit être formalisé.

Le bureau avait validé le principe selon lequel la commission Vie des habitants travaillait sur une proposition de critères permettant d'envisager l'attribution de subventions.

La commission s'est réunie et le président présente ses propositions et après discussion, elles se listent ainsi :

- Avoir son siège social ou la manifestation sur le territoire de la communauté de communes
- De manière générale pas d'attribution de subvention si une commune du territoire accorde déjà une aide financière, sauf lors d'un évènement pour lequel les communes souhaitent montrer leur intérêt
- Projet évènementiel contribuant à la promotion et au développement du territoire communautaire
- Durée de l'évènement au minimum sur une journée
- Envisager un financement lorsque cela permet le déclenchement d'autres financements (Région, Département, ...)
- Financement d'un seul projet par organisme et par an
- Le projet s'inscrit dans le cadre des compétences de la communauté de communes : promotion du tourisme, développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement, enfance jeunesse parentalité et vie sociale, manifestations sportives et culturelles

Les demandes de subventions sont constituées des documents suivants

- Une lettre de demande de subvention précisant le projet et le montant sollicité
- Le budget prévisionnel du projet ou de l'action
- Le bilan financier et le bilan d'activités de l'année N-1
- Un RIB

La demande de subvention est examinée en commission Vie des habitants pour avis mais reste à la libre appréciation du conseil communautaire.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide d'approuver les critères d'attribution de versement d'une subvention, dit que ces critères s'appliquent aux demandes de l'année 2018 et suivantes si aucune modification n'y est apportée.

Les critères pour l'attribution de subventions ayant été votés, il est nécessaire de se donner les moyens financiers d'une politique d'aide aux porteurs de projets contribuant à la promotion et au développement du territoire.

La commission Vie des habitants proposait un montant de 25.000 € pour l'année 2018

A l'unanimité, le conseil communautaire décide d'inscrire au budget de la collectivité un montant de 25.000 € complémentaire au compte 6574.

Questions diverses

Initialisation d'une demande d'inscription des sentiers de randonnée en forêt du Huelgoat au PDIPR

Le président rappelle à l'assemblée que la communauté de communes s'est engagée dans la réalisation d'un programme d'actions prévues au schéma d'organisation de l'accueil du public en forêt du Huelgoat. Une des actions prioritaire est la signalétique des sentiers et sites de la forêt.

Différents sentiers de randonnée existent en forêt, il propose au conseil communautaire d'entamer une démarche afin de les inscrire au PDIPR.

Le président informe, qu'ainsi ces itinéraires pourront bénéficier des aides financières du Département.

Un travail technique est à réaliser préalablement au dépôt de la demande d'inscription, il devra débuter au cours de l'été. La forêt du Huelgoat est en grande partie propriété de l'Office National des Forêts, il pourra apporter une aide technique pour ce dossier.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide d'initier une démarche d'inscription au PDIPR des sentiers en forêt du Huelgoat.

Vente de cartes de pêche pour l'AAPPMA

Georges MORVAN demande si la demande de l'AAPPMA du Huelgoat pour la création d'un point de vente de cartes de pêche au bureau d'information touristique du Huelgoat avait été débattue.

Le président précise que le conseil d'exploitation lors de sa réunion du 12 mars en avait discuté avec les conseillères en séjours du bureau d'information touristique à Huelgoat. Elles ont mis en avant des difficultés suite à une première expérience, ce service est très chronophage.

Par ailleurs, le président ne souhaite pas venir en concurrence avec un service déjà proposé par des acteurs privés.

Jean-Pierre Salaün, président du conseil d'exploitation, exprime son souhait de débattre en bureau ou conseil communautaire sur ce point.

Il sera nécessaire au préalable de savoir combien de permis peuvent être demandés pour envisager le temps travail des agents consacré à ce service, quelle sera la formation et quels seront les moyens mis à disposition par l'AAPPMA.

A 24 voix pour et 7 abstentions, le conseil communautaire décide d'engager une démarche avec l'AAPPMA du Huelgoat pour la création d'un point de vente de cartes de pêche au bureau d'information touristique à Huelgoat.

Réunion/SCOT pays COB

Le président informe les membres de l'assemblée qu'une réunion de bureau à laquelle l'ensemble des conseillers communautaires sont également invités aura lieu le mardi 10 juillet avec un seul point à l'ordre du jour : échange avec le cabinet d'étude chargé de l'élaboration du SCOT du pays COB.

La séance se termine à 21 heures 15